

Guide sur l'accessibilité des



festivals et des événements extérieurs



ontario.ca/accessibilite

Table des matières

L'accessibilité en Ontario	3
Quelles sont mes exigences?	4
Places de stationnement accessibles	5
Transport en commun	7
Voies de déplacement	8
Scènes et sièges	8
Services de restauration et aires de restauration destinées à l'usage du public	9
Toilettes	10
Aires de repos / endroits tranquilles	10
Abris contre la pluie, le vent et le soleil	10
Panneaux	11
Personnes de soutien	12
Animaux d'assistance	13
Formation du personnel et des bénévoles	14
Aides à la communication	15
Cartes et renseignements	17
Autres considérations en matière d'accessibilité	19
Promotion de votre festival	20
Demande de rétroaction	21
Liste de vérification des options en matière d'accessibilité du festival	22
Des questions? Nous sommes là pour vous aider.	24

L'accessibilité en Ontario

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* permet aux gens de toutes capacités de participer aux activités de leur collectivité chaque jour. Elle vise à rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

Actuellement, une personne sur sept est handicapée. D'ici 2036, avec le vieillissement de la population, une personne sur cinq en Ontario vivra avec un handicap et les personnes handicapées représenteront 40 pour cent du revenu total de l'Ontario.¹

Planifier votre festival ou votre événement extérieur en gardant à l'esprit les besoins des personnes handicapées constitue une bonne pratique d'affaires à adopter.

Le présent guide vous aidera à augmenter le taux de participation à votre festival et à le rendre plus agréable pour tous en améliorant l'accessibilité. Il peut vous aider à planifier votre festival, à gérer l'événement ainsi qu'à recueillir des commentaires après le festival et ainsi l'améliorer.

Le saviez-vous?

Une personne handicapée peut être une personne qui :

- est sourde ou malentendante;
- est aveugle ou malvoyante;
- a un problème de santé mentale;
- utilise une canne, un fauteuil roulant ou un autre appareil fonctionnel de mobilité pour se déplacer.

1. « Martin Prosperity Institute, *Releasing Constraints: Projecting the Economic Impacts of Improved Accessibility in Ontario*, 2010. » www.martinprosperity.org/media/ReleasingConstraintsAccessible.html

Quelles sont mes exigences?

Votre festival compte-t-il au moins un employé? N'oubliez pas de compter les employés saisonniers et les employés à temps partiel.

Si votre festival compte au moins un employé, vous êtes tenu de vous conformer à des exigences juridiques en matière d'accessibilité. **S'il compte 20 employés et plus**, vous devez présenter un rapport au gouvernement expliquant la manière dont vous vous conformez à ces exigences.

Pour savoir si votre organisation doit se conformer à la *LAPHO*, consultez la page ontario.ca/accessibilite.

Si votre festival est organisé et géré complètement par des bénévoles, vous n'êtes pas tenu de vous conformer à la *LAPHO*. Peu importe la taille de votre organisation, le présent guide est conçu pour vous aider à améliorer l'accessibilité de votre festival afin que les personnes qui reviennent année après année puissent continuer d'y assister indépendamment de leur capacité et afin que vous puissiez attirer de nouveaux festivaliers handicapés.



Places de stationnement accessibles

Bon nombre de personnes utiliseront une voiture ou une fourgonnette pour se rendre à votre événement. **Choisir un lieu** qui a un stationnement accessible ou créer un nombre suffisant de places de stationnement accessibles fera en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes handicapées d'assister à votre festival.

Conseil :

Il se pourrait que l'endroit où se tiendra votre festival doive respecter les Normes pour la conception des espaces publics pris en application de la *LAPHO*. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page [ontario.ca/accessibilite](https://www.ontario.ca/accessibilite).

Même s'il n'est pas obligatoire que le lieu de votre événement respecte les **Normes pour la conception des espaces publics** (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/110191#s80p36s1>), vous pouvez consulter ces exigences pour déterminer le nombre de places de stationnement accessibles que vous devriez prévoir et leur taille.

Lorsque vous planifiez le stationnement pour l'événement, il est important de créer des places accessibles le plus près possible :

- des voies près des entrées et des sorties accessibles;
- des dispositifs de levage et des rampes pour les personnes qui utilisent des appareils d'aide à la mobilité;
- des postes de paiement (p. ex., une billetterie ou un poste de paiement d'un terrain de stationnement).

Pensez à aménager une **aire de débarquement accessible** à proximité de l'entrée et à l'indiquer clairement avec des panneaux.

Conseil :

Il peut être utile d'utiliser des panneaux d'arrivée, de sortie et de direction qui sont clairs et lisibles dans toutes les conditions de luminosité. Les panneaux devraient commencer à l'extérieur du terrain de stationnement afin que les festivaliers puissent facilement repérer les places de stationnement accessibles.

Transport en commun

Certains des participants à votre festival peuvent arriver et partir en transport en commun. Pensez à **fournir des renseignements sur le transport en commun accessible** pour les participants handicapés partout où vous affichez des renseignements généraux sur le transport. Les renseignements peuvent inclure :

- l'horaire des autobus, des trains et des navettes accessibles;
- des renseignements indiquant si les autobus sont accessibles;
- des renseignements indiquant s'il y a des abris à l'arrêt d'autobus;
- des renseignements indiquant s'il y a un ascenseur accessible à la gare de train ou à la station de métro.

Utilisez des véhicules accessibles lors du festival. Par exemple, offrez un service de navette entre les terrains de stationnement éloignés et le lieu de l'événement.



Voies de déplacement

Lorsque vous **planifiez votre festival**, pensez aux différents chemins que les gens emprunteront partout sur le site. Prévoyez des voies accessibles partout sur le site qui relient toutes les attractions à tous les services essentiels.

Vous pourriez acheter ou louer un plancher extérieur provisoire pour aider à stabiliser les voies ou les surfaces irrégulières, comme le sable et le gazon.

Conseil :

Les fils électriques créent un risque de trébuchement pour tout le monde. Gardez les fils électriques hors des voies de déplacement ou utilisez des protecteurs de câbles qui permettent aux personnes en fauteuil roulant de circuler et qui sont de couleurs claires/contrastantes afin que les personnes ayant une déficience visuelle puissent les voir.

Scènes et sièges

Si votre événement comprend une scène, pensez à acheter ou à louer une rampe pour permettre l'accès à la scène aux personnes qui utilisent des appareils fonctionnels de mobilité. N'oubliez pas qu'il y a d'autres exigences à respecter concernant les scènes, par exemple dans le Code du bâtiment de l'Ontario ou d'autres règlements municipaux.

Lorsque vous planifiez votre événement, pensez à créer ou à réserver des espaces suffisamment grands pour accueillir les appareils fonctionnels de mobilité. Ces espaces devront permettre de voir la scène depuis une position assise. Ils devront également contenir des sièges et des places supplémentaires pour les amis, la famille, les personnes de soutien et les animaux d'assistance.

Certains sièges devront être placés de manière à permettre aux animaux d'assistance d'accompagner leur propriétaire et de se reposer devant ou sous le siège.

Services de restauration et aires de restauration destinées à l'usage du public

Les participants à l'événement devraient être en mesure d'accéder facilement aux services de restauration à l'aide d'une voie accessible, et les kiosques offrant des services de restauration devraient permettre à une personne en fauteuil roulant d'y avoir accès. N'oubliez pas d'imprimer des copies du menu en gros caractères pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Lorsque vous achetez ou louez des tables **avant votre festival**, il est bon de s'assurer qu'au moins 20 pour cent des tables sont accessibles aux personnes utilisant un accessoire fonctionnel de mobilité (ou de fournir au moins une table accessible dans chaque aire de restauration). Les fabricants de tables accessibles offrent des tables de différentes dimensions qui s'adaptent à des appareils fonctionnels de mobilité de différentes tailles. En offrant une combinaison de différents types de tables accessibles qui s'adaptent à divers appareils fonctionnels de mobilité, vous vous assurez que les clients de toutes capacités pourront utiliser vos espaces de sièges. Assurez-vous que l'espace autour de la table, sous la table et sur la voie pour s'y rendre est plat, ferme et stable afin d'aider les clients qui utilisent des appareils fonctionnels de mobilité à se déplacer au sein des aires de restauration du festival.

Conseil :

Même si vous n'êtes pas tenu de vous conformer aux **Normes pour la conception des espaces publics** (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/110191#s80p16s1>), vous pouvez utiliser ces renseignements comme guide pour les aires de restauration accessibles.

Toilettes

Il est bon de **prévoir des toilettes accessibles**. La présence ou l'absence de toilettes accessibles peut faire en sorte qu'une personne handicapée apprécie ou non un festival. Les toilettes accessibles devraient être au niveau du sol et loin des foules et des systèmes de sonorisation, mais pas trop loin au point qu'il soit difficile de s'y rendre. N'oubliez pas qu'il y a d'autres exigences à respecter relativement aux toilettes, par exemple dans le Code du bâtiment de l'Ontario et les lois de votre municipalité.

Aires de repos / endroits tranquilles

Avant votre festival, songez à aménager un endroit tranquille, particulièrement si votre événement attire de grandes foules et dure plus de quelques heures. Ces endroits tranquilles peuvent être utiles pour les personnes qui présentent différents types de handicaps ou de besoins comme les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des difficultés sensorielles et des problèmes de fatigue ainsi que les mères allaitantes.

Abris contre la pluie, le vent et le soleil

Il peut être désagréable d'être exposé de façon prolongée à la pluie, au vent et parfois au soleil. Ces éléments présentent un risque particulier pour certaines personnes handicapées.

Lorsque vous planifiez votre festival, songez à fournir des tentes ouvertes ou fermées sur les côtés pour offrir un abri contre les intempéries. Si les festivaliers courent le risque de souffrir de coups de chaleur, songez à louer des auvents ou des ventilateurs de vaporisation de brume pour rafraîchir les gens (et les animaux d'assistance) lors de températures extrêmes.

Panneaux

Les panneaux doivent être dans une police à gros caractères facile à lire et qui présente un bon contraste de couleurs – par exemple, des caractères noirs sans empattement sur un fond blanc.

Des panneaux clairs aux zones de débarquement et dans les zones de stationnement aideront à diriger les gens vers des endroits précis sur l'ensemble du site de l'événement. Les panneaux doivent indiquer les options en matière d'accessibilité qui se trouvent le long des voies de déplacement et des zones de l'événement. Placer des panneaux à différentes hauteurs peut également aider les personnes à se déplacer parmi la foule et les aider à voir lorsqu'elles sont à des endroits précis.

Le saviez-vous?

Les polices de caractères sans empattement sont notamment les suivantes :

Arial

Century Gothic

Verdana

Univers

Personnes de soutien

Des personnes de soutien pourraient accompagner certaines personnes handicapées à votre festival. La personne de soutien doit être autorisée à aller partout où la personne qu'elle aide se rend.

Affichez le prix d'entrée pour les personnes de soutien partout où vous affichez des renseignements sur les prix d'entrée (comme sur votre site Web et aux portes d'entrée). Songez à réduire le prix d'entrée pour les personnes de soutien ou à les dispenser de payer.

Le saviez-vous?

Les personnes de soutien peuvent aider pour les éléments suivants :

- la mobilité;
- les soins personnels;
- les besoins médicaux – et plus encore.

Animaux d'assistance

Les chiens-guides constituent un type **d'animal d'assistance** (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/110191#s80p47s1>) mais d'autres sortes d'animaux sont formés pour aider les personnes handicapées.

À votre festival, une personne handicapée et son animal d'assistance doivent pouvoir accéder à tous les endroits auxquels le public aurait normalement accès.

Lorsque vous planifiez votre festival, songez à prévoir une aire de repos pour les animaux d'assistance. Assurez-vous que les bénévoles savent comment diriger les gens vers cet endroit et affichez des panneaux afin que les gens sachent où aller.

Conseil :

N'oubliez pas de prévoir des abreuvoirs pour les animaux d'assistance. Les soins des animaux d'assistance incombent à leur propriétaire, mais en facilitant les soins pour les animaux d'assistance, vous créez un festival accueillant pour les personnes qui sont aidées par des animaux d'assistance.



Formation du personnel et des bénévoles

Si votre festival compte au moins un employé, vous devez informer votre personnel et vos bénévoles de la **réglementation ontarienne en matière d'accessibilité** (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/110191>) en l'intégrant à votre formation habituelle. Consultez notre site Web pour en savoir plus sur les **exigences de formation** (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-former-votre-personnel-au-sujet-de-laccessibilite>). Vous trouverez des ressources et des modules de formation gratuits sur les sites **verslaccessibilite.ca** et <http://www.findmyspark.ca/fr/organismes-%C3%A0-non-lucratif>.

Si votre festival est géré uniquement par des bénévoles, il est toujours bon de former vos bénévoles sur :

- la manière de communiquer avec des personnes ayant divers types de handicap;
- les options en matière d'accessibilité offertes;
- les procédures d'évacuation pour les personnes handicapées;
- la manière d'émettre ses commentaires aux organisateurs du festival au sujet de l'accessibilité.

Conseil :

Utilisez un langage respectueux lorsque vous parlez de handicaps. Par exemple :

- Dites « les personnes handicapées » au lieu de « les handicapés »;
- Précisez le handicap au besoin. Dites une personne épileptique ou une personne en fauteuil roulant;
- Évitez les expressions compatissantes comme « victime », « souffrant » ou « atteint » d'une maladie ou d'un handicap donné;
- Si vous ne connaissez pas le handicap, ne faites pas de suppositions.

Une personne sur sept en Ontario est handicapée, alors il y a de bonnes chances qu'au moins un de vos employés ou des bénévoles de votre festival ait un handicap. En prenant en compte les employés et les bénévoles handicapés, vous montrez au personnel, aux bénévoles ainsi qu'aux festivaliers que l'accessibilité pour tous les participants est un élément important pour votre événement. Si vous êtes tenu de vous conformer aux lois en matière d'accessibilité, vous avez des exigences à respecter en vertu des **normes pour l'emploi** (<https://www.ontario.ca/fr/page/accessibilite-des-lieux-de-travail>).

Aides à la communication

Il existe de nombreuses façons de s'assurer que la musique, les spectacles, les présentateurs ou les expositions à votre festival soient accessibles. **Lorsque vous planifiez votre événement**, songez à :

- embaucher des sous-titres lors d'événements en direct;
- **embaucher un interprète qualifié en langue des signes québécoise ou en American Sign Language** (http://www.oasli.on.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=3&Itemid=3);
- affecter des bénévoles aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle pour décrire les spectacles.

Avant votre festival, assurez-vous d'afficher des renseignements sur les aides à la communication offertes sur votre site Web et aux autres endroits où vous fournissez des renseignements généraux au sujet de votre festival. Connaître ces renseignements peut aider les personnes handicapées à prendre des décisions éclairées quant à leur participation à votre festival.

Avant et pendant votre festival, rappelez aux conférenciers, aux artistes, aux maîtres de cérémonie et aux autres présentateurs :

- de parler à un débit normal;
- de respecter les délais prévus;
- de s'assurer que tout le monde peut voir clairement leur visage et leur bouche;
- d'utiliser le microphone en tout temps;
- d'utiliser un langage qui est respectueux des personnes handicapées.

Cartes et renseignements

Vous pouvez aider les gens à prendre des décisions éclairées quant à savoir si votre événement leur est accessible en fournissant des renseignements détaillés à propos des options en matière d'accessibilité de votre festival **avant la tenue de votre événement**.

Les brochures, les sites Web, les publicités et les cartes peuvent inclure des renseignements sur divers sujets, notamment s'il y a des toilettes accessibles, des aires d'observation et des spectacles accessibles en langue des signes québécoise ou en American Sign Language par exemple. Ils peuvent aussi indiquer l'emplacement des places de stationnement accessibles.

Songez à rendre accessible l'information sur votre festival afin que chacun puisse trouver les renseignements qu'il recherche. Pour savoir comment faire, consultez la page <https://www.ontario.ca/fr/page/comment-rendre-linformation-accessible>.



Conseil :

Permettez aux personnes handicapées d'avoir accès aux renseignements sur la sécurité et les procédures d'urgence dans le cadre de l'événement, par exemple des cartes, des plans d'évacuation, des brochures ou des panneaux. **Avant votre festival**, vérifiez si quoi que ce soit pourrait faire en sorte que ces éléments soient difficiles à lire, à voir, à entendre ou à comprendre pour une personne handicapée.

Autres considérations en matière d'accessibilité

Lorsque **vous planifiez votre festival**, vous devriez songer à inclure :

- **des bénévoles dévoués à l'accessibilité** – Un des meilleurs moyens de vous assurer que l'accessibilité est prise en compte est de confier la responsabilité de l'accessibilité à quelques-uns des bénévoles de votre événement ou de créer un comité d'accessibilité;
- **du matériel accessible** – Plusieurs options s'offrent à vous pour l'achat ou la location de matériel accessible pour le festival, des tables de pique-nique aux portes d'entrée. Pour savoir comment acheter ou louer du matériel accessible, consultez la page <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-daccessibilite-en-matiere-dapprovisionnement>;
- **des bornes de recharge pour les appareils fonctionnels de mobilité** – Songez à offrir des prises de courant pour les personnes qui utilisent des fauteuils roulants électriques, des tricycles électriques ainsi que d'autres appareils fonctionnels de mobilité électroniques et autre matériel médical électronique;
- **des kiosques d'information sur l'accessibilité** – Songez à mettre à la disposition des personnes handicapées des kiosques réservés où elles peuvent obtenir des renseignements sur les options en matière d'accessibilité offertes dans le cadre du festival. Il serait bon de mettre un kiosque d'information visant à offrir des renseignements sur l'accessibilité près de l'entrée. De plus, les renseignements importants au sujet des options en matière d'accessibilité devraient être inscrits sur des affiches ou dans des brochures qui se trouvent partout sur le site. Les voies dans les zones des kiosques d'information devraient être nivelées, les kiosques devraient être à une hauteur accessible pour une personne en fauteuil roulant et les brochures devraient être en gros caractères et dans des formats offrant un contraste élevé pour les personnes malvoyantes;
- **des comités consultatifs de l'accessibilité** – Votre municipalité compte peut-être un **comité consultatif de l'accessibilité** (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-sieger-un-comite-consultatif-de-laccessibilite-municipal-guide>). Songez à le consulter à l'étape de la planification de votre festival. Communiquez avec votre municipalité pour obtenir de plus amples renseignements.

Promotion de votre festival

Avant le festival, informez les gens sur les options en matière d'accessibilité offertes. Ainsi, les festivaliers qui assistent de nouveau cette année à votre festival connaîtront les nouvelles options et aideront les nouveaux festivaliers handicapés à prendre des décisions éclairées.

Les sites Web sont la source la plus populaire pour trouver des renseignements au sujet des options en matière d'accessibilité offertes dans le cadre d'un événement. Pensez à ajouter à votre site Web une section sur les renseignements en matière d'accessibilité.

Conseil :

Faites en sorte que les renseignements en matière d'accessibilité sur votre site soient faciles à trouver, et assurez-vous que les bénévoles et les organisateurs sont en mesure de répondre à des questions liées à l'accessibilité.

Promouvoir vos options en matière d'accessibilité aux mêmes endroits où vous faites la promotion de votre festival de manière générale fera savoir aux festivaliers potentiels que leurs besoins en matière d'accessibilité sont sérieusement pris en compte. Pensez à inclure des renseignements sur l'accessibilité :

- dans les publicités imprimées et dans les journaux locaux;
- par l'intermédiaire de vos médias sociaux;
- sur les affiches et les dépliants publicitaires;
- à tout autre endroit où vous faites la promotion de votre festival.

Demande de rétroaction

Découvrez dans quelle mesure vos options en matière d'accessibilité ont du succès en demandant une rétroaction. Si vous êtes tenu de vous conformer à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, vous devez mettre en place un moyen de recevoir de la rétroaction.

Avant le festival : demandez aux gens quelles options en matière d'accessibilité ils aimeraient que vous mettiez en place durant votre processus de consultation préalable au festival.

Pendant le festival : obtenez la rétroaction des festivaliers. Assurez-vous de mettre en place plus d'un moyen de recueillir les commentaires et de faire savoir aux gens ce que vous entendez faire avec les commentaires que vous recevez. Si vous avez déjà un formulaire de rétroaction, ajoutez une question au sujet de l'accessibilité. Il peut s'agir d'une question aussi simple que celle-ci : « Vos besoins en matière d'accessibilité ont-ils été satisfaits? Dans la négative, que pourrions-nous faire pour rendre votre expérience plus agréable? ».

Visitez notre site Web pour en savoir plus sur les méthodes de rétroaction (<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-rendre-linformation-accessible>).

Après le festival : examinez les commentaires recueillis. Y a-t-il des suggestions ou des préoccupations qui pourraient être abordées lors de la planification du festival de l'année prochaine?

Liste de vérification des options en matière d'accessibilité du festival

- **Places de stationnement accessibles** – Les places de stationnement accessibles devraient se trouver près des entrées et des sorties, des toilettes accessibles, des postes de paiement et des dispositifs de levage / rampes.
- **Transport en commun** – Vous devriez afficher des routes et des itinéraires locaux accessibles.
- **Voies de déplacement** – Vous devriez fournir des voies larges et régulières qui sont antidérapantes, exemptes de marches et d'obstacles et qui mènent à toutes les aires publiques de l'événement.
- **Scènes et sièges** – Vous devriez fournir une rampe pour accéder à la scène et vous assurer que cette dernière est visible pour une personne assise à un siège accessible ou dans un fauteuil roulant.
- **Services de restauration et aires de restauration destinées à l'usage du public** – Vous devriez aménager les aires de restauration de manière à ce qu'une personne qui utilise des aides à la mobilité puisse facilement s'y déplacer. Vous devriez également offrir des options pour les personnes qui utilisent des appareils fonctionnels de mobilité dotés de roues.
- **Toilettes** – Vous devriez offrir des toilettes accessibles au niveau du sol, loin des foules et des systèmes de sonorisation.
- **Aires de repos et Abris contre la pluie, le vent et le soleil** – Vous devriez offrir des aires de repos tranquilles et des abris contre les intempéries.
- **Panneaux** – Vous devriez installer des panneaux de couleurs à contraste élevé à des hauteurs différentes et vous assurer d'utiliser des polices de caractères sans empattement qui sont lisibles dans toutes conditions de luminosité.

- **Personnes de soutien** – Une personne de soutien peut aller partout où la personne qu'elle accompagne se rend. Vous devriez afficher les frais d'entrée pour les personnes de soutien au même endroit où l'on trouve les renseignements sur l'admission générale.
- **Animaux d'assistance** – Une personne handicapée peut être accompagnée par un animal d'assistance dans toutes les zones accessibles au public.
- **Formation du personnel et des bénévoles** – Vous devriez former le personnel et les bénévoles afin de les renseigner sur la manière d'accueillir les personnes handicapées et sur les options en matière d'accessibilité du festival.
- **Aides à la communication** – Vous devriez songer à retenir les services de sous-titres, d'interprètes gestuels ou de personnes qui décriront les spectacles.
- **Cartes et renseignements**– Vous devriez fournir des renseignements sur les options en matière d'accessibilité de votre festival et prendre en compte les personnes handicapées dans vos plans d'urgence. Vous devriez également offrir un kiosque d'information sur l'accessibilité.
- **Autres considérations en matière d'accessibilité** – Vous devriez désigner des bénévoles dévoués uniquement à l'accessibilité, louer/acheter du matériel accessible ainsi qu'offrir des kiosques d'information sur l'accessibilité.
- **Promotion de votre festival** – Vous devriez communiquer aux gens vos options en matière d'accessibilité aux mêmes endroits où vous faites la promotion de votre festival.
- **Demande de rétroaction** – Vous devriez recueillir des commentaires avant, durant et après le festival.



Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Pour en savoir plus

Pour savoir comment l'Ontario devient de plus en plus accessible, visitez le site Web ontario.ca/accessibilite.

Communiquez avec nous:

Téléphone : 1 866 515-2025

International : 1 416 849-8276

ATS : 1 800 268-7095

Télec. : 416 325-3407

Courriel : accessibility@ontario.ca



Suivez-nous sur Twitter:

twitter.com/ONAccessibilite



Aimez-nous sur Facebook:

facebook.com/ONdonneaces



Regardez nos vidéos sur:

youtube.com/AccessOntario

Ce document a été produit par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016

ISBN 978-1-4606-7985-2 (Imprimé)

ISBN 978-1-4606-7986-9 (HTML)

ISBN 978-1-4606-7987-6 (PDF)

This document is also available in English